



## COMMUNE DE CLANS

### EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-deux et le vingt-deux juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.  
Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, JACOB Patrick, LAURENT Marianne, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, RALLON Daniel.  
Absents excusés : M. AURRAN Robert représenté par Mme CAILLAUD Madeleine.  
Absents non excusés : Mme SAMPEDRO Nathalie.

*Nb de membres : 15  
Présents : 14  
Votants : 14  
Pour : 14  
Contre :  
Abstention :*

#### Délibération n° 2022-22D : Lutte contre la pollution lumineuse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine pour diminuer l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité, Considérant que Clans est une zone à fort enjeu de biodiversité (trame verte et bleue) avec restauration de corridors écologiques, Considérant la présence de gîtes de chauve-souris et de gîtes de reproduction de chauves-souris, Considérant l'attrait touristique du label des Villes et Villages étoilés que la commune pourra solliciter, Considérant les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparait que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable (incivilités, accidents routiers, vandalisme...), Considérant l'état des lieux réalisés sur le territoire de la commune de Clans et l'élaboration du diagnostic technique en cours pour définir le nombre de points lumineux impactés, l'économie financière et énergétique pouvant être réalisée, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de poursuivre et de s'engager dans cette démarche,

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,  
S'ENGAGE dans cette démarche de réduction de pollution lumineuse,  
MANDATE Monsieur le Maire à poursuivre cette action, et le charge de l'accompagner d'une information à la population, d'une signalisation spécifique,  
LE CHARGE de modifier par arrêté les conditions d'éclairage public afin de compléter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture le 23/06/2022  
Et publication ou notification du 23/06/2022



Le Maire  
  
Roger MARIA